REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2022- 1453 /GNC

du 15 juin 2022

Ampliations :	
H-C	1
DITTT/ST	1
DBAF	1
JONC	1
Archives	1

ARRETE

fixant les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonctions de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1er : Les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres sont définis dans un catalogue annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les notaires bénéficient à titre gratuit des attestations de désignation cadastrales, des fiches de renseignement cadastral et des extraits de plans nécessaires aux formalités de la publicité foncière.

Article 3 : Les géomètres-experts, inscrits à l'ordre des géomètres-experts de Nouvelle-Calédonie, bénéficient à titre gratuit des extraits du plan parcellaire informatisé (PPI), des fiches de renseignement cadastral et des documents et fichiers nécessaires à la définition des limites de propriété.

Article 4 : En cas de participation à des travaux d'intérêt général réalisés par des services, des collectivités, des établissements publics, des organismes chargés d'une mission de service public ou opérant pour le compte d'une collectivité publique ou des associations, il peut être dérogé aux tarifs prévus à l'article 1er.

Les modalités d'organisation et de mise à disposition des produits, services et prestations sont alors définies par le biais de conventions.

Article 5 : La Nouvelle-Calédonie peut concéder, par le biais de conventions, la distribution et la vente de produits cartographiques imprimés dont elle est éditrice.

Dans le cadre de ces conventions, elle peut déroger aux tarifs prévus à l'article 1er.

Article 6 : La Nouvelle-Calédonie peut autoriser, par le biais de conventions, un usage commercial des données géographiques numériques définies dans le catalogue annexé au présent arrêté.

Dans le cadre de ces conventions, elle peut déroger aux tarifs prévus à l'article 1er.

Article 7 : Conformément au premier alinéa de l'article 131 de la loi organique susvisée, le président du gouvernement reçoit délégation pour approuver les conventions mentionnées aux articles 4, 5 et 6 du présent arrêté qui déterminent la nature et les tarifs des prestations des services publics de la Nouvelle-Calédonie en application de l'article 127-9 de la loi organique susvisée.

Les délégations prévues par le présent article sont données pour une période de douze mois.

Article 8 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 9 : A la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, l'arrêté n° 2017-1505/GNC du 4 juillet 2017 fixant les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres est abrogé.

Article 10 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé de la fiscalité, du transport
et de la mobilité, de la prévention routière,
de l'aménagement, des infrastructures
publiques, des affaires minières
et du « Fonds Nickel », de la prospective
et de la cohérence de l'action publique
et des relations avec le congrès,
porte-parole

Gilbert TYUIENON

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie

Louis MAPOU

NOUVELLE CALÉDONIE

Secrétariat général du gouvernement

Direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres
---
Service topographique

Mél : dittt.topo@gouv.nc
Tél. : 28.03.21 - Fax : 28.17.60

Annexe à l'arrêté n° 2022 - 1453/GNC du 15 juin 2022
fixant les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres

CATALOGUE DES TARIFS DES PRODUITS, SERVICES et PRESTATIONS DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE DE LA D.I.T.T.T.

1. DOCUMENTS PAPIER 2
1.1. Documents cadastraux 2
1.2. Autres documents papier 2
2. DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES 3
2.1. Données numériques raster (images) 3
2.2. Bases de données géographiques (vectorielles) 3
2.3. Tableau des renseignements cadastraux 5
3. CARTES A GRAND TIRAGE 5
4. PHOTOGRAPHIES AERIENNES 6
4.1. Accès en ligne aux photos aériennes 6
4.2. Délivrance des photos aériennes à la Clientèle 6
4.3. Certification de photo aérienne 6
4.4. Consultation des photos aériennes originales 6
5. SERVICES et PRESTATIONS 7
5.1. SIG Cadastre, accès privilégié 7
5.2. Réseau BANIAN, accès aux services de positionnement GNSS 8
5.3. Prestation géomatique 9
5.4. Travaux topographiques 9
5.5. Impression sur papier 9
5.6. Création de fichier « prêt à imprimer » 10
5.7. Numérisation 10
5.8. Livraison 10
6. COÛT DE DELIVRANCE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES GRATUITES OU MISES A DISPOSITION GRACIEUSEMENT 10
7. MODALITES 11

1. DOCUMENTS PAPIER

1.1. Documents cadastraux

Ces documents publics sont délivrés au guichet de la Clientèle du service topographique. Leur production est immédiate.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Extrait de plan cadastral	A4	Plan des limites parcellaires avec un fond cartographique ou une vue aérienne. Contient également les références cadastrales de la parcelle.	300 F	Document disponible gratuitement en PDF sur https://cadastre.gouv.nc/	
	A3		450 F		
Fiche de renseignement cadastral	A4	Contient notamment l'identité du ou des propriétaires de la parcelle, la date et le numéro de volume de transcription de l'acte.	200 F la première page + 50 F les suivantes		
Tableau de renseignements cadastraux de copropriétés		En plus des informations contenues dans la fiche de renseignement cadastral, ce document structuré sous la forme d'un tableau liste la désignation des lots de copropriété et les quotités associées.	1000 F + 100 F par lot de copropriété	Informations également disponibles en numérique, cf. § 2.3	

1.2. Autres documents papier

Les produits imprimés sur papier sont livrés à plat par défaut ou pliés sur demande.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Fiche signalétique d'un site de géodésie ou d'un repère de nivellement	A4	Fiche descriptive des infrastructures de géodésie et de nivellement. Le document est complété d'une planche photographique.	Gratuit en PDF via l'application dédiée sur https://georep.nc/	Coût à la page A4 selon tarifs ci-dessous si une impression est demandée	
Reproduction N/B de document ou plan papier déjà existant *	A4	Exemple de document : plan et carte d'archive, plan de lotissement, notices, etc.	300 F la première page + 50 F les suivantes		
	A3		450 F la première page + 100 F les suivantes		
	m²		4 000 F	*Minimum de perception : 1 000 F*	
Reproduction couleur de document ou plan papier déjà existant *	A4 et A3		Tarif N/B ci-dessus + 50%		
	m²			*Minimum de perception : 2 000 F*	

(*) : Concerne également les documents déjà disponibles sous forme de fichiers numériques prêts à l'impression.

2. DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES

2.1. Données numériques raster (images)

Il s'agit de fichiers image utilisables sur tout type d'équipement, sans compétence ni logiciel particulier. Néanmoins, les fichiers de géoréférencement fournis ne sont exploitables qu'à l'aide de logiciels de type SIG.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Orthophotographie	JPEG TIFF	Dalle raster géoréférencée. Découpage normalisé de 5km x 5km (sauf pour Raster650M en un seul fichier). Fichier de géoréférencement fourni.	Gratuit (sous licence). Leur délivrance via la Clientèle du service est soumise à tarification (cf. § 6).	Consultables et téléchargeables gratuitement au format JPEG 360 dpi sur https://georep.nc/ Egalement disponibles sous la forme de services web sur https://geosgt.gouv.nc	
Raster10M *(carte topographique au 1/10.000°)*					
Raster50M *(carte topographique au 1/50.000°)*					
Raster100M *(carte topographique au 1/100.000°)*					
Raster500M *(carte routière au 1/500.000°)*					
Raster650M *(carte du découpage administratif au 1/650.000°)*					
Feuille Minute N/B ou couleur		Feuille minute numérisée.		Produit non géoréférencé	

2.2. Bases de données géographiques (vectorielles)

Ces bases de données géographiques sont destinées à un usage de type SIG ou DAO. Au format SIG (Shape/SHP mais surtout Géodatabase/GDB), les attributs contenus dans ces bases permettent de réaliser des géotraitements et des cartes thématiques. De par leur complexité d'utilisation, ces données sont principalement destinées à un public professionnel. Attention, au format DXF, certaines informations des bases de données ne peuvent être restituées.
Le coût de la délivrance des données est inclus dans le prix des données payantes. Pour ce qui concerne les données gratuites et celles mises à disposition gracieusement dans le cadre d'une conventionné, ce coût est dû (cf. § 6).

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
BDROUTE-NC *Echelle de référence = 1/10000°.*	GDB SHP GeoPackage	Cette base de données décrit les caractéristiques des infrastructures routières du territoire dont les axes, le revêtement, la typologie, les libellés, les sens de circulation, les vitesses, etc. Echelle de référence = 1/10000°.	Gratuit (sous licence). Leur délivrance via la Clientèle du service est soumise à tarification (cf. § 6).	Bases de données téléchargeables gratuitement sur https://georep.nc/	
Localités et zones bâties *Echelle de référence = 1/50000°.*		Cette base de données contient les dénominations et limites généralisées des zones bâties : villes et villages, tribus et lieux-dits habités. Echelle de référence = 1/50000°.			
BDLOC-NC		Cette base de données contient toutes les entités d'intérêts tels que les adresses, les NIC des parcelles, les villes, villages et tribus, les administrations et les établissements ou infrastructures accueillant du public (mairie, école, stade, lieu touristique et autres).			

BDVOIE_CLASSEE-NC	GDB SHP GeoPackage	Cette base de données répertorie les voies communales classées par délibération (hors commune de Nouméa).	Gratuit (sous licence). Leur délivrance via la Clientèle du service est soumise à tarification (cf. § 6).	Bases de données téléchargeables gratuitement sur https://georep.nc/	
BDADMIN-NC *Echelle de référence = 1/10000°.*	GDB SHP GeoPackage SVG	Cette base de données contient les limites administratives du pays. Echelle de référence = 1/10000°.			
BDALTI-NC *Echelle de référence = 1/10000°.*	GDB ASCII	Cette base de données contient le modèle numérique de terrain au pas de 10m et les produits dérivés ombrage et pente. Echelle de référence = 1/10000°.			
PPI *Plan Parcellaire Informatisé*	SHP DXF	Délivrance au guichet des parcelles avec leurs NIC et n° de lot notamment.	1 000 F	5 parcelles contigües maximum	
	GDB SHP DXF	Délivrance en back-office des parcelles et références cadastrales (NIC, n° de lot, lotissement/section, surface, etc.) des parcelles.	20 F / parcelle	*Minimum de perception : 2 000 F*	
		Même contenu mais intégralité du pays.	500 000 F		
PPI / Mise à jour *		Même commande dans un délai de **18 mois** maximum suivant la livraison initiale ou la précédente mise à jour.	Remise de 50% par rapport au prix initial		
BDTOPO-NC *Echelle de référence = 1/10000°.* *Base de données topographiques type SIG qui décrit l'ensemble du territoire ; Organisée en 9 familles thématiques.*	GDB SHP DWG GeoPackage	Produit complet.	5 F / Ha**	*Minimum de perception : 2 000 F*	
		Produit complet sur intégralité du pays.	3 000 000 F		
		Famille thématique : Edification, Habillage, Hydrographie marine, Hydrographie terrestre, Limite, Relief, Réseaux, Végétation, Voirie et accès divers.	1 F / Ha***		
		Famille thématique sur intégralité du pays.	600 000 F		
BDTOPO-NC / Mise à jour *		Même commande dans un délai de **36 mois** maximum suivant la livraison initiale ou la précédente mise à jour.	Remise de 50% par rapport au prix initial		

(*) : Attention, toutes les données sont livrées (pas seulement celles modifiées depuis la livraison précédente).
(**) : La surface demandée est arrondie inférieure par tranche de 1 Ha. Tranche de 2Ha dans le cadre de mises à jour.
(***) : La surface demandée est arrondie inférieure par tranche de 5 Ha. Tranche de 10Ha dans le cadre de mises à jour.

2.3. Tableau des renseignements cadastraux

Ces fichiers sont délivrés au guichet de la Clientèle du service topographique. Leur production est immédiate.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Tableaux des copropriétaires *Fichier accessible à tous*	CSV ou autre	Tableau listant, pour chaque lot de la copropriété, la désignation, la quotité et le ou les propriétaires.	1 000 F + 150 F /lot de copropriétés	Informations également disponibles au format papier, cf. § 1.1	
Tableau des colotis *Fichier accessible uniquement aux ASL ou gestionnaires d'ASL sous contrat.*		Tableau listant, pour chaque lot cadastral du lotissement, les références cadastrales ou les propriétaires.	1 000 F + 150 F / lot cadastral	La capacité du demandeur devra être justifiée.	

3. CARTES A GRAND TIRAGE

Ces cartes destinées au grand public sont commercialisées à la DITTT et dans de nombreux autres points de vente du territoire comme par exemple les librairies et les grandes surfaces.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Carte topographique au 1/50.000°	Papier plié (121x90cm)	Carte	1 500 F	26 cartes sont nécessaires pour couvrir tout le pays	
		Carte, pour une commande supérieure ou égale à 10 cartes identiques.	1 275 F		
		Carte, pour une commande supérieure ou égale à 50 cartes (panachage possible).	1 275 F		
Carte routière de la Nouvelle-Calédonie au 1/500.000° avec informations touristiques	Papier plié (121x90cm)	Carte	2 400 F	Ces cartes couvrent tout le pays. Les posters sont disponibles uniquement à la Clientèle du service topographique de la DITTT.	
		Carte, pour une commande supérieure ou égale à 30 cartes.	2 040 F		
	Poster plastifié (121x90cm)	Carte sur papier épais, non plié, avec plastification R/V.	3 500 F		
Carte routière de la Nouvelle-Calédonie avec informations touristiques agrandie au 1/250.000°	Poster plastifié en 2 volets (2x100x133cm)	Carte en 2 volets sur papier épais, non plié, avec plastification R/V.	9 000 F		

4. PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Le service topographique dispose d'un patrimoine de plusieurs dizaines de milliers de photos aériennes du pays. La photothèque intègre également des photos de partenaires. La période de prise de vue s'étend de 1935 à nos jours.
Toutes les photos aériennes de la photothèque sont consultables et téléchargeables gratuitement depuis la plateforme de téléchargement dédiée sur https://georep.nc/

4.1. Accès en ligne aux photos aériennes

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Photographie aérienne numérique	JPEG	Fichier image à 360 dpi issu d'une numérisation du cliché pour les missions antérieures à 2007.	Gratuit (sous licence) Leur délivrance via la Clientèle du service est soumise à tarification (cf. § 4.2 et 6)	Téléchargeables gratuitement sur https://georep.nc/	
BDPHOTO-NC	GDB SHP GeoPackage	Cette base de données contient la position des centres de photos et d'autres informations comme la date de prise de vue et la référence des photos. Elle ne contient pas les clichés eux-mêmes.			

4.2. Délivrance de photo aérienne

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Photographie aérienne numérique	JPEG	Cf. § 4.1 ci-dessus 100 fichiers maximum par commande.	100 F / photo	*Minimum de perception : 1 000 F*	
Photographie aérienne numérique en haute définition (HD)	TIFF JPEG	Photo analogique déjà scannée en HD ou photo HD issue d'une prise de vue numérique.	300 F	*Minimum de perception : 1 000 F*	
		Numérisation HD d'une photo issue d'une prise de vue analogique.	1 000 F		

4.3. Certification de photo aérienne

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Reproduction de photo aérienne avec indication des références de la prise de vue et mention de conformité à l'originale.	Papier (A4)	Impression de qualité standard d'une photographie aérienne entière, d'un extrait ou d'un agrandissement.	1 000 F	Opposable dans le cadre d'un contentieux	
	Papier (A3)		2 000 F		

4.4. Consultation des photos aériennes originales

Les photos originales sont consultables sur rendez-vous et sur place uniquement.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Accès à la phototèque pour consulter les photos aériennes de la DITTT et de ses partenaires	Photos originales	Consultation des photos aériennes originales. Prêt sur place d'un stéréoscope professionnel.	Service offert	Seules les campagnes de prises de vue antérieures à 2013 disposent de tirages papier des photos aériennes.	

5. SERVICES ET PRESTATIONS

5.1. SIG Cadastre, accès privilégié

Ce portail de données cadastrales est accessible via Internet au public mais certaines fonctionnalités et informations sont réservées aux professionnels du foncier via un accès privilégié et sécurisé. Pour bénéficier d'un accès professionnel, une inscription préalable est nécessaire.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Redevance d'accès privilégié au SIG Cadastre	Lot de 5 accès nominatifs	Période d'un an.	100 000 F	Permet aux acteurs professionnels du système foncier local d'accéder à des informations et fonctionnalités spécifiques.	
	Lot de 10 accès nominatifs		170 000 F		
	Lot de 20 accès nominatifs		250 000 F		
Redevance d'accès privilégié au SIG Cadastre pour les collectivités	Premier accès nominatif		Gratuit		
	Lot de 9 accès nominatifs		100 000 F	Du 2ème au 10ème accès pour la même collectivité.	
	Lot de 10 accès nominatifs		50 000 F	Au-delà du 11ème accès pour la même collectivité.	
Accès aux fiches de renseignement cadastral via le SIG Cadastre	1 accès pour 15 fiches par mois		54 000 F	Permet aux professionnels de l'immobilier d'accéder aux fiches sans avoir à se déplacer au guichet de la Clientèle du service topographique.	
	1 accès pour 30 fiches par mois		90 000 F		
	1 accès pour 60 fiches par mois		160 000 F		
Assistance technique	Assistance technique	Assistance technique de premier niveau (mail et téléphone) aux utilisateurs inscrits.	Gratuit	Aux heures ouvrables	

5.2. Réseau BANIAN, accès aux services de positionnement GNSS

Banian est le réseau de stations GNSS permanentes de la Nouvelle-Calédonie. Il offre plusieurs services de positionnement aux professionnels de la mesure qui nécessitent une grande précision et des informations en temps-réel pour leurs travaux.
Plus d'information et inscription sur http://banian.gouv.nc/

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Fichier d'observation GNSS	RINEX T01 T02 DAT	Fichier contenant les observations GNSS des stations du réseau ou d'une station virtuelle définie par l'utilisateur.	Gratuit, sur inscription	Fichiers à télécharger sur le site web de Banian	
Redevance d'accès au réseau GNSS BANIAN	1 accès DGPS *	Corrections différentielles diffusées sur internet, permettant un positionnement **métrique** en temps-réel.	Gratuit, sur inscription		
	Accès RTK par radio UHF	Corrections différentielles permettant un positionnement **centimétrique** en temps-réel. Ces corrections sont émises par les radios UHF qui équipent certaines stations du réseau.	Gratuit et libre		
	1 accès VRS * pour une période d'un an	Corrections différentielles, diffusées sur internet, permettant un positionnement **centimétrique** en temps-réel.	100 000 F	Coût par récepteur GNSS	
	1 accès VRS * pour une période d'un mois		12 500 F		
Assistance technique	Assistance technique	Assistance technique (mail et téléphone) aux utilisateurs.	Gratuit	Aux heures ouvrables	

(*) : *Hors coût d'abonnement à l'Internet Mobile 3G/4G (à souscrire auprès de l'OPT) nécessaire sur chaque récepteur GNSS de l'utilisateur*

5.3. Prestation géomatique

Le service topographique est à même de réaliser, à partir des données qu'il produit, un ensemble de prestations pour répondre aux commandes spécifiques telles que des plans thématiques, des atlas ou autre. Ces prestations peuvent également être réalisées sur des jeux de données : extraction, regroupement, recoupement, changement de format de livrable ou autre. En cas d'utilisation de données extérieures, le demandeur devra en être propriétaire ou disposer des documents autorisant la réutilisation de ces données. La Nouvelle-Calédonie reste propriétaire du traitement réalisé, seul le résultat est livré. Le service topographique se réserve le droit de refuser une demande de prestation.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Réalisation d'un plan à façon (sur devis)	Selon demande	Les plans à façon comportent une première partie de conception. Une fois le projet conforme à la demande, il conviendra d'y ajouter les coûts d'impression et/ou celui de création de fichier tel que détaillé au § 5.5 et 5.6.	8 000 F / heure	*Minimum de perception : 4 000 F*	
Prestation géomatique (sur devis)		Réalisation de prestation géomatique			
		Réalisation de prestation géomatique nécessitant une expertise particulière.	12 000 F / heure	*Minimum de perception : 6 000 F*	

5.4. Travaux topographiques

La brigade topographique du service peut effectuer des interventions ponctuelles pour le compte des collectivités ou de leurs établissements publics. D'autres interventions nécessitant une expertise particulière peuvent être envisagées par convention sur les mêmes bases tarifaires.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Equipe de terrain	Selon nature de l'intervention	Une demi-journée comprenant les moyens humains et matériels topographiques nécessaires à l'intervention.	40 000 F		
Traitement au bureau		Une demi-journée comprenant les moyens humains et informatiques nécessaires aux traitements.	20 000 F		

5.5. Impression sur papier

Impression au format A3 minimum.
Les documents imprimés sont livrés à plat par défaut et pliés sur demande.
Les tarifs correspondent à une impression couleur sur papier standard.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Impression de document de faible ou moyenne densité	A3	Exemple : cartographie vectorielle, cartographie raster, parcellaire, etc.	500 F	Impression sur papier photo avec un surcoût de 50% par rapport aux tarifs indiqués.	
	m²		6 000 F		
Impression de document de forte densité	A3	Exemple : orthophotographie, agrandissement de photo aérienne, etc.	800 F		
	m²		9 000 F		

5.6. Création de fichier « prêt à imprimer »

Les plans et documents produits par le service peuvent être livrés sous la forme de fichier « prêt à imprimer» au format tiff, jpeg ou pdf qui peuvent être ensuite imprimés par une société de reprographie.
Si les informations proviennent d'une base de données de type SIG, les fichiers tiff et jpeg sont géoréférencés.
Les tarifs ci-dessous s'entendent hors coût éventuel de délivrance (cf. § 6).
Conformément aux conditions générales d'utilisation des données du service, la réutilisation commerciale du fichier et/ou de son contenu est interdite.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Création du fichier « prêt à imprimer »	JPEG TIFF PDF	Fichier prêt à imprimer du document produit par le service topographique.	+50% du coût de l'impression papier		

5.7. Numérisation

Numérisation de document papier. Dimensions supérieurs au A3 et maximum A0.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Numérisation N/B ou couleur sur scanner à rouleau.	m²	Fichier image au format JPEG ou TIFF issu du scannage du document. Pas de traitement du fichier.	2 000 F	*Minimum de perception par commande : 1 000 F*	

5.8. Livraison

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Livraison des fichiers numériques	Mise en ligne	Un lien de téléchargement est communiqué au demandeur.	Service offert		
	USB	Transfert des fichiers commandés vers un support externe USB.		Support fourni par le demandeur	
Expédition		Conditionnement et mise sous pli.	Service offert		
		Frais postaux.	Tarif en vigueur	Tarif « Prioritaire » de l'OPT	

6. COÛT DE DELIVRANCE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES GRATUITES OU MISES A DISPOSITION GRACIEUSEMENT

Le coût de la délivrance intègre principalement la gestion administrative et technique de la demande de mise à disposition ainsi que les frais d'extraction et de copie.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Délivrance des données géographiques numériques gratuites du § 2.1 Rappel : ces données (hors feuilles minutes) sont téléchargeables gratuitement sur https://georep.nc/	Cf. § 2.1	Dalle Orthophotographie Dalle Raster10M, Dalle Raster50M, Dalle Raster100M, Dalle Raster500M	200 F / Dalle	*Minimum de perception par produit : 2 000 F* *Maximum de perception par produit : 20 000 F*	
		Raster650M	1 000 F		
		Feuille Minute	1 000 F	*Maximum de perception par produit : 25 000 F*	

Délivrance des données géographiques numériques gratuites du § 2.2 Rappel : ces données (hors feuilles minutes) sont téléchargeables gratuitement sur https://georep.nc/	Cf. § 2.2	BDROUTE-NC BDADMIN-NC Localités et zones bâties BDALTI-NC BDPHOTO-NC BDROUTE-NC BDCHANTIER-NC	2 000 F / BD		
Délivrance des données vectorielles au bénéficiaire (ou son prestataire) d'une convention de mise à disposition gracieuse des données géographiques numériques		PPI	1 F / parcelle* *Maximum de perception : 4 000 F*	*Minimum de perception par commande : 2 000 F*	
		BDTOPO-NC (complet ou famille thématique)	0,2 F / Ha** *Maximum de perception : 20 000 F*		
(*) : Le nombre de parcelles demandées est arrondi inférieur par tranches de 5 parcelles. *(**) : La surface demandée est arrondie à la cinquantaine d'hectares inférieure.*					

7. MODALITES

- Les données et produits livrés sont soumis à des conditions générales d'utilisation (CGU) et à une licence particulière. Ces documents ont pour objet d'informer les utilisateurs sur les contraintes juridiques et techniques attachées aux données mises à disposition par le service topographique de la DITTT. La récupération de la commande entraîne l'acceptation, de fait, du contenu de ces documents.
- Seules les commandes formalisées par l'acceptation d'un devis sont prises en charge.
- Les données et produits géographiques sont géoréférencés dans le système de coordonnées et la projection officiels en vigueur.
- La livraison est effectuée après paiement intégral du montant de la commande à la régie de recettes du service topographique ou après remise d'un bon de commande original pour les organismes publics.